



Bulletin d'information destiné aux Services de garde à l'enfance de Lanaudière

## La pédiculose : infestation du cuir chevelu par les poux de tête

La découverte de poux dans notre tête ou la tête de nos enfants peut causer beaucoup d'anxiété et d'émoi, mais, cette situation n'est pas très dangereuse. Contrairement aux idées parfois véhiculées, la présence de poux n'est pas influencée par l'hygiène corporelle, par la fréquence du lavage et du brossage des cheveux ni par la longueur des cheveux. De plus, les poux ne transmettent pas de maladie.

Les poux sont de petits insectes qui vivent sur le cuir chevelu des humains. Ils n'infestent pas les animaux. Tout le monde peut attraper des poux, et, comme la transmission des poux de tête est facilitée dans les milieux à forte concentration d'individus, ils infestent plus souvent les enfants qui vont à l'école ou au service de garde à l'enfance.

Le cuir chevelu des humains est le milieu de vie idéal des poux de tête. Comme ils se nourrissent de sang humain, ils y retrouvent beaucoup de vaisseaux sanguins avec un taux d'humidité et une température parfaite pour vivre et se reproduire.

Habituellement, l'infestation par les poux de tête ne donne pas ou peu de symptômes. C'est

au moment où les poux mordent le cuir chevelu qu'une démangeaison peut être ressentie. Le grattage peut provoquer une surinfection du cuir chevelu.

Le diagnostic se fait par l'observation de poux ou de lentes dans les cheveux. Il est recommandé de passer un peigne fin (peigne spécial pour les poux) de la racine à la pointe des cheveux pour améliorer les chances de diagnostic. Il faut rechercher les poux avec attention, car en général, il y a moins de 10 à 20 poux sur une tête infestée.

Les poux adultes sont habituellement gris pâle, mais la couleur peut varier. Les poux ont 6 pattes et sont gros comme une graine de sésame. Ils se déplacent vite, mais ils ne sautent pas et ne volent pas. Les lentes vivantes sont accrochées aux cheveux à moins d'un centimètre de la racine. Elles peuvent être retrouvées partout sur la tête, mais plus souvent derrière les oreilles et sur la nuque. Elles sont luisantes, translucides, blanc grisâtre et difficiles à enlever.



Il est important de connaître la différence entre les lentes vivantes et les lentes mortes afin de ne pas considérer une personne infestée alors que l'infestation n'est plus active. Les lentes mortes sont aussi accrochées aux cheveux, mais souvent à plus d'un 1 centimètre du cuir chevelu. Elles mesurent environ 1 millimètre, elles sont plus blanches, desséchées et visibles que les lentes vivantes.

Les poux sont transmis lorsqu'il y a contact tête-à-tête entre deux personnes, comme par exemple au moment d'une accolade. Le risque de transmission par les objets personnels tels que les chapeaux, peigne, brosse à cheveux et taies d'oreiller est minime.

Pour éviter d'attraper des poux, il est préférable de garder les cheveux longs attachés, d'éviter de coller la tête contre celle des autres et de placer tuque, casquette et foulard dans la manche de notre manteau.

Il n'y a pas de traitement préventif des poux. Seul un examen régulier de la tête des enfants pour dépister et traiter rapidement les personnes infestées peut aider à prévenir la propagation des poux de tête.

Les poux résistent aux shampoings ordinaires, mais ils sont facilement éliminés par un traitement spécial. Dès la découverte de poux ou de lentes, un traitement doit être appliqué aussitôt que possible.

Depuis octobre 2008, une ordonnance collective est en vigueur. Elle permet aux pharmaciens et aux infirmières, oeuvrant en

milieux scolaires, des CSSS de la région de prescrire un traitement contre la pédiculose à toute personne en ayant besoin. L'ordonnance collective et son protocole d'application ont été rédigés par la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière et sont en accord avec les recommandations de traitement émises par l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec). D'ailleurs, le protocole recommande de remettre aux personnes concernées le dépliant du MSSS « Poux...Poux...Poux... tout savoir sur les poux de tête » aussi disponible sur internet à l'adresse suivante :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2006/06-276-02F.pdf>.

Les parents peuvent donc se procurer le traitement contre les poux sans frais ou à peu de frais (dépendamment de leur couverture d'assurance).

### **Les principes de base du traitement des poux sont les suivants :**

- Les poux doivent être recherchés dans la tête de tous les membres de la famille de la personne infestée ;
- Seules les personnes qui ont des poux doivent être traitées ;
- Pour être plus efficace, le traitement des membres d'une même famille doit se faire le même jour ;
- Le traitement consiste en deux applications d'un produit pédiculicide, la deuxième application se faisant 7 à 10 jours après la première, et cela, même si aucun poux vivant ou lente vivante ne sont vus dans les cheveux ;



- Pour l'application d'un pédiculicide, les cheveux doivent être sans produits qui laissent un résidu tel que les fixatifs, les mousses, les gels, etc. et qui recouvrent les poux et les lentes, et ainsi les protègent contre les pédiculicides ;
- Éviter de laver les cheveux pendant 48 heures après l'application du produit ;
- Éviter de mettre des produits à base de vinaigre dans les cheveux ;
- Le service de garde fréquenté par la personne infestée ainsi que les personnes ayant été en contact étroit avec elles doivent être avisées ;
- La personne infestée peut retourner au service de garde après la première application du traitement.

### Produits pédiculicides

Il existe plusieurs produits pédiculicides. Ils sont différents selon leur mode d'action, leur efficacité, et leur capacité d'éliminer les poux adultes et les œufs de poux.

Le premier choix recommandé est la Permethrine 1 % (Kwellada-P<sup>MD</sup> 1 %, Nix<sup>R</sup> 1 % ou autres marques de commerce).

Le deuxième choix recommandé est les pyréthrinés et butoxyde de pipéronyle (Pronto<sup>MD</sup>, R & C<sup>MC</sup> ou autres marques de commerce).

Si des poux vivants sont observés 24 à 48 heures plus tard malgré l'application adéquate

d'un produit pédiculicide, il est recommandé de reprendre le traitement aussitôt en utilisant un autre produit de composition différente. Le nouveau produit sera appliqué une deuxième fois de 7 à 10 jours plus tard.

Un autre traitement a été récemment mis sur le marché : le Myristate d'isopropyl (Resultz<sup>md</sup>). Son mécanisme d'action est différent des autres pédiculicides. Son efficacité sur les poux adultes est très variable et son pouvoir sur les œufs n'a pas été établi. Ce traitement ne peut être utilisé que chez les personnes âgées de 4 ans et plus. Le Myristate d'isopropyl (Resultz<sup>md</sup>) est une mesure exceptionnelle dans le traitement des poux.

Au besoin, il est conseillé de communiquer avec le service Info-santé. Les professionnels sont disponibles pour répondre aux interrogations sur la pédiculose. En cas de doute sur l'efficacité du traitement, il est conseillé de consulter un professionnel de la santé.

Le risque de transmission par des objets personnels est minime, mais si vous désirez nettoyer les effets personnels (litterie, peignes, brosses à cheveux, chapeaux, casquettes, autres accessoires) utilisés par la personne infestée, il est possible de le faire en les faisant tremper dans un shampoing contre les poux (non dilué) pendant 5 à 10 minutes ou dans l'eau chaude (environ 65 °C ou 150 °F) pendant 5 à 10 minutes. Mettre les vêtements dans la sècheuse pendant 20 minutes, les faire nettoyer à sec ou les



entreposer pendant 10 jours dans un sac de plastique sont aussi des méthodes efficaces.

Il est déconseillé de vaporiser des insecticides dans l'environnement. Cette mesure est inefficace et dangereuse pour la santé des personnes et des animaux. Les insecticides peuvent être toxiques.



**Référence :**

- *Avis de L'INSPQ du 1-3-2008 « Mise à jour de l'Institut national de santé publique du Québec concernant la thérapie pédiculicide » (voir document en annexe).*
- *Groupe de travail de la TCNMI (2002), « Liste des traitements spécifiques contre les poux de tête et modes d'utilisation suggérés par les Directions régionales de santé publique ».*
- *MSSS (juillet 2000), Protocole d'intervention : La Pédiculose, Une nouvelle approche en santé publique pour le contrôle de la pédiculose de tête dans les écoles et dans les services de garde à l'enfance.*
- *MSSS, « Poux...Poux...Poux... tout savoir sur les poux de tête »*
- *RICHARD J. ROBERTS, HEAD LICE, New Engl J Med, Vol. 346, No. 21, May 23, 2002,1645*
- *Société canadienne de pédiatrie (SCP), Comité des maladies infectieuses et d'immunisation Les infestations par les poux de tête : Une mise à jour clinique Paediatrics & Child Health 2004;9(9):653-657 N° de référence : ID04-02*
- *Barbara L. Frankowski, MD, MPH; Leonard B. Weiner, MD: AMERICAN ACADEMY OF PEDIATRICS the Committee on School Health; and the Committee on Infectious Diseases, Head Lice, PEDIATRICS Vol. 110 No. 3 September 2002, p.638*

**Responsable du projet :**

Chantale Boucher, M.D., Pédiatre-conseil,  
équipe des maladies infectieuses

**En collaboration avec :**

Joane Désilets, M.D., Médecin-conseil, équipe des maladies infectieuses

Secrétariat : Nancy Perreault

Production : Équipe des maladies infectieuses  
Direction de santé publique et d'évaluation  
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière  
245, du Curé-Majeau  
Joliette, Québec J6E 8S8  
(450) 759-1157 poste 4459

Dépôt légal : 4e trimestre 2008

ISSN : 1718-8210

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

